Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200067247-20251209-2025_164-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2025/164

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle municipale de Port-Launay, sous la présidence de Mme Gaëlle NICOLAS

Conseillers en exercice :	043
Conseillers présents :	**30**
et Conseillers suppléés :	*0*
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**9**
Date de convocation dématérialisée (via IdélibRE) :	**03/12/2025**

- **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Ronan HASCOËT
CHATEAULIN : Sylvie CHASSEREZ, Didier CHOPLIN, Hugues COËNT, Marie-Pierre LE GOFF, Gaëlle NICOLAS
DINEAULT : Patrice HASCOËT, Christian HORELLOU, Guy LE FLOC'H
GOUEZEC : Rémi MOAL, Cécile NAY
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Dominique BILIRIT
LENNON : Jean-Luc VIGOUROUX,
PLEYBEN : Amélie CARO, Patrice PERSON
PLOEVEN : Didier PLANTE
PLOMODIERN : Michelle AUTRET, Joël BLAIZE, Anne-Marie BOUCHER, Gilles FEREC
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-COULITZ : Gilles SALAÜN
SAINT-NIC : Annie KERHASCOËT
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

- **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

CAST : Jacques GOUÉROU *(pouvoir à Danielle CARIOU)*
CHATEAULIN : Jean-Christophe LE DOARÉ *(pouvoir à Sylvie CHASSEREZ)*, Sylviane TOUFFAIT *(pouvoir à Marie-Pierre LE GOFF)*
DINEAULT : Hélène POULIQUEN *(pouvoir à Christian HORELLOU)*
LOTHEY : Aurélie MACACLIN *(pouvoir à Gaël CALVAR)*
PLEYBEN : Christophe CERCLERON *(pouvoir à Amélie CARO)*, Roger LE SAUX *(pouvoir à Patrice PERSON)*, Nathalie POULIQUEN *(pouvoir à Gilles SALAÜN)*
SAINT-NIC : Emmanuel MAHO *(pouvoir à Annie KERHASCOËT)*

- **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

CHATEAULIN : Clarisse RÉALÉ
LENNON : Ronan JEZEQUEL
PLEYBEN : Nicole JAOUEN
SAINT-SEGAL : Stéphanie LE GUILLOU

- **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

Gaël CALVAR

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200067247-20251209-2025_164-DE

OBJET : Tarifs du Centre aquatique « les bassins de l'Aulne » pour 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-1 et suivants, L.5214-16 et L.5211-62

VU l'arrêté préfectoral n°2016-302-0001 du 28 octobre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et de la Région de Pleyben et portant création, au 1er janvier 2017, de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU la délibération n°2020/106 du 15 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire et élection de la Présidente ;

VU l'arrêté préfectoral n°29-2021-07-12-00012 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2024 portant transfert de la compétence « construction, exploitation et gestion d'abattoirs publics » et modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2025 portant révision et modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU l'avis de la Commission Communautaire Mixte du 2 décembre 2025 ;

VU le rapport n°2025-164 du 9 décembre 2025 ;

CONSIDERANT

La nécessité de revaloriser les tarifs du centre aquatique au 1er janvier 2026 en appliquant une augmentation de 3% ;

La nouvelle grille tarifaire ci-dessous applicable pour l'ensemble des prestations concernées à compter du 1er janvier 2026, à l'exception des tarifs suivants :

- Tarification de la natation scolaire.
- Tarification de l'école de natation.

La revalorisation de ces prestations organisées en année scolaire (de septembre à juin) applicables au 1er septembre 2026

La nécessité de maintenir les tarifs inchangés de la natation scolaire pour les écoles primaires du territoire ;

La revalorisation du tarif appliqué aux établissements du secondaire en adéquation avec les dotations versées aux établissements scolaires ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200067247-20251209-2025_164-DE

		TARIFS Normal 2025	Tarifs 2026	TARIFS Réduits 2025	Tarifs 2026
Accès Piscine & Espace Bien être					
Accès bassins (à partir de 16 ans)	unité	5,40 €	5,50 €	4,70 €	4,80 €
Accès bassins (3-15 ans)	unité	4,40 €	4,50 €	3,60 €	3,70 €
Accès bassins (moins de 3 ans)	unité	1,05 €	1,10 €	0,90 €	0,90 €
Accès espaces bien être (réservé aux + de 16 ans)	unité	8,30 €	8,50 €	7,20 €	7,30 €
Accès bassins + Espace bien être	unité	11,40 €	11,60 €	9,80 €	10,00 €
Accès Promotionnel	unité	2,10 €	2,10 €		
Accès Evénementiel	unité	9,30 €	9,50 €	7,80 €	8,00 €
Pass & Abonnement					
Pass Bassins (+ 16 ans)	10 accès*	48,60 €	49,60 €	41,40 €	42,20 €
Pass Bassins (3-15 ans)	10 accès*	39,30 €	40,10 €	33,60 €	34,30 €
Pass Bassins + Espace Bien-être	10 accès*	72,50 €	74,00 €	62,10 €	63,30 €
Pass Tribu - 2 adultes max, 3 pers mini	15 entrées**	56,90 €	58,00 €	48,60 €	49,60 €
Pass carte horaire bassins (à partir de 16 ans)	10 heures*	39,30 €	40,10 €	33,60 €	34,30 €
Pass trimestriel Bassins	Trimestriel	82,80 €	84,50 €	71,40 €	72,80 €
Pass Liberté Premium trimestriel (bassins + espace bien être)	Trimestriel	115,90 €	118,20 €	98,30 €	100,30 €
Activité Santé Forme					
Pass Activités 45 mn	10 séances*	98,30 €	100,30 €	83,80 €	85,50 €
Pass Activités 45 mn	20 séances*	176,00 €	179,50 €	150,10 €	153,10 €
Aquagym, Aquabike, Aquapalmes, etc	La séance	12,40 €	12,60 €	10,90 €	11,10 €
Immersion en eau froide (nouveauté)	La séance		25,00 €		22,50 €
Ecole de natation					
1 séance / semaine - 45mn - 10 séances / période	Période	89,00 €	90,80 €	75,60 €	77,10 €
Ecole de natation en cours de période	La séance	10,90 €	11,10 €	9,30 €	9,50 €
Stage natation vacances scolaires 45 mn (5 séances)	stage	65,20 €	66,50 €	55,90 €	57,00 €
Stage natation vacances scolaires 45 mn (4 séances)	stage	51,80 €	52,80 €	44,50 €	45,40 €
Groupes					
Groupes - à partir de 10 baigneurs	Par Baigneur	4,00 €	4,10 €		
Groupe ALSH-crèches CCPCP			gratuité		
Divers					
Consommables (cartes, bracelets) : inclus dans les formules d'abonnement, recréation du support en cas de perte, vol,...	unité	5,00 €	5,10 €		
Location Aquabike 30 minutes (hors entrée à la piscine)	unité	2,00 €	2,00 €		
Autres tarifs					
Etablissements scolaires primaires - CCPCP	Par enfant par créneau	7,90 €	7,90 €		
Etablissements scolaires primaires - hors CCPCP	Par enfant par créneau	9,90 €	9,90 €		
Etablissements scolaires secondaires - CCPCP	Par créneau / établissement	19,95 €	22,70 €		
Etablissements scolaires secondaires – hors CCPCP	Par enfant par créneau	9,90 €	9,90 €		
Mise à disposition de l'établissement - sans agent	Par demi-journée (4h)	356,53 €	363,70 €		
Mise à disposition de l'établissement - sans agent	Par demi-journée et/ou journée	gratuité	gratuité		
Mise à disposition de l'établissement - avec agent	Par demi-journée (4h)	444,15 €	453,00 €		
Mise à disposition d'une ligne d'eau structures associatives conventionnées	Par heure et par ligne d'eau	10,00 €	10,00 €		
Entrée gratuite enfants manifestation sportive	Par créneau / établissement	gratuité	gratuité		
Entrée gratuite parents accompagnants piscine scolaire	Par créneau / établissement	gratuité	gratuité		

(1) Sur présentation d'un justificatif : Etudiants, allocataires du RSA, demandeurs d'emplois, personne handicapée, offre partenaires (carte CNAS, partenaires conventionnés).
* Validité 12 mois
** Validité 12 mois - présence obligatoire du titulaire de la carte

L'exposé de la Vice-Présidente entendu et après en avoir délibéré, les élus du Conseil communautaire, décident, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver, à compter du 1er janvier 2026 ou du 1er septembre 2026 et pour les années à venir la grille tarifaire ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Gaëlle NICOLAS

Le Secrétaire de séance,

Gaël CALVAR

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200067247-20251209-2025_164-DE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.